

Alliance



Comité Technique Local du 17 janvier 2017

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 12 h 15. La présidence a été assurée par le Directeur, M. Pierre Mathieu, le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par l'Alliance, en la personne de Jean-François Waïlle.



1° : Procès verbal du CTL du 8 novembre 2016

2° : Évolution des emplois - Projet de Loi de Finances 2017

3° : Questions diverses

Organisations syndicales participant à ce Comité :

FO DGFIP 62
Solidaires DGFIP 62
Alliance Unsa – CFTC DGFIP 62

CGT DDFIP 62 n'a pas participé à cette réunion

Les représentant(e)s de l'Alliance UNSA – CFTC

Martine Hennequin	DDFIP Arras	Suppléante
Nathalie Jeamart	Lens Municipale	Experte
Gilles Delwaulle	SIE Lens	Expert
Jean-François Waïlle	Beuvry	Titulaire
Gabriel Gaillard	ERD	Titulaire



Procès verbal du CTL du 8 novembre 2017

Le procès verbal de la direction n'appelant aucune modification de notre part, nous avons donc voté pour son approbation



Évolution des Emplois Projet de Loi de Finances 2017



Concernant le dossier emplois, la DDFiP du Pas de Calais a donc organisé une seconde convocation, devant le vote unanimement contre des 2 organisations syndicales siégeant en CTL le 5 janvier 2017. Elle devait donc revoir son projet et nous le représenter aujourd'hui. **Son nouveau projet, côté changement par rapport à son projet initial, c'est réellement minuscule, voir dérisoire, c'est la montagne qui accouche d'une souris, c'est beaucoup de bruit pour pas grand-chose.**

En effet, la seule et unique chose qui a été modifiée est un transfert de suppression d'emploi de catégorie B. Dans son projet initial, la direction avait prévu la suppression d'un emploi de catégorie B sur la trésorerie d'Outreau, et au final, la suppression de cet emploi se fera sur le poste de Berck sur Mer.

Bien évidemment, au niveau outrelois, c'est un immense soulagement, mais, d'un aspect berckois, c'est une vraie catastrophe,

L'Alliance, tient à rappeler qu'elle n'a pas participé aux débats concernant les suppressions d'emplois. En effet, il n'est pas de sa compétence, ni de sa volonté, de discuter de l'endroit où se fera la suppression d'emploi, pas plus que de la manière dont cela sera fait.

Il n'y a bien évidemment eu aucune modification du projet de la direction concernant le nombre d'emplois supprimés.

C'était

SUPPRESSION
34
EMPLOIS

Cela restera

SUPPRESSION
34
EMPLOIS

Nous avons évidemment renouvelé notre vote CONTRE.



QUESTION DIVERSE concernant les dates des CAP Locales

Nous avons reçu le calendrier des réunions pour le 1^{er} semestre 2017, et comme chaque année, nous nous insurgons sur le choix de la direction d'une date de CAP en catégorie B et A aussi tardive. En effet, les CAP concernant les affectations des agents de catégorie B et A au 1^{er} septembre se tiendront au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de juillet. Rappelons que l'année dernière, la date retenue avait été le 13 juillet. Il faut savoir que derrière ce choix de date trop tardive, il y a des êtres humains qui attendent avec une grande impatience de savoir quelle sera leur affectation au 1^{er} septembre. En effet il leur faut alors trouver un logement, et s'ils ont des enfants en bas âge, ce qui est souvent le cas, ils doivent en plus trouver dans l'urgence une « nounou ».

Si les CAP des agents de Catégorie C peuvent se tenir au cours du mois de juin, il est donc forcément possible de faire la même chose pour les agents B et A . Cela fait des années que les CAP des catégories B et A pour les mouvements de septembre se tiennent en juillet, et nous savons pertinemment bien que ce n'est pas une décision de la DDFiP du Pas-de-Calais, **mais, il est de sa responsabilité de faire remonter ce triste état de fait auprès de la Direction Générale. Nous comptons donc sur l'intervention de notre DDFiP en la matière.**

Mais, nous n'avons que très très peu d'espoir quant à son intervention au niveau national...

Avant de clôturer ce CTL, nous avons demandé au Directeur s'il avait l'intention de communiquer avec les Syndicats sur les futures restructurations de 2018. Il nous a répondu que ce serait de la responsabilité de son successeur, mais que ce sujet sera largement évoqué au cours du prochain CTL soit le 28 février 2017.



